

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU VENDREDI 8 OCTOBRE 2021

Le vendredi 8 octobre 2021 à 09h30, le conseil départemental de la Manche, dûment convoqué le 23 septembre 2021, s'est réuni Salle des sessions, à la maison du Département sous la présidence de Monsieur Jean Morin.

Étaient présents :

Monsieur Philippe Bas, Monsieur Michel de Beaucoudrey, Madame Emmanuelle Bellée, Madame Brigitte Boisgerault, Madame Frédérique Boury, Monsieur Jacky Bouvet, Madame Isabelle Bouyer Maupas, Madame Lydie Brionne, Madame Catherine Brunaud-Rhyn, Madame Christèle Castelein, Madame Hedwige Collette, Monsieur Jacques Coquelin, Madame Stéphanie Coupé, Madame Valérie Coupel-Beaufils, Monsieur Antoine Delaunay, Monsieur Daniel Denis, Monsieur André Denot, Madame Karine Duval, Monsieur Franck Esnouf, Madame Marie-Pierre Fauvel, Monsieur Damien Ferey, Monsieur Benoît Fidelin, Madame Isabelle Fontaine, Monsieur Axel Fortin Larivière, Monsieur Jean-Marc Frigout, Monsieur Grégory Galbadon, Madame Sylvie Gâté, Madame Nicole Godard, Monsieur Philippe Gosselin, Madame Carine Grasset-Mahieu, Monsieur Dominique Hébert, Madame Adèle Hommet, Madame Sonia Larbi, Madame Maryse Le Goff, Monsieur Matthieu Lebrun, Madame Dany Ledoux, Madame Odile Lefaix-Véron, Madame Brigitte Léger-Lepaysant, Monsieur Pierre-François Lejeune, Monsieur Gilles Lelong, Madame Martine Lemoine, Madame Françoise Lerossignol, Monsieur Thierry Letouzé, Madame Nathalie Madec, Monsieur Jean Morin, Monsieur Alain Navarret, Madame Valérie Nouvel, Monsieur Yvan Taillebois.

Étaient excusés :

Étaient excusés et avaient donné procuration :

Monsieur Hervé Agnès procuration à Madame Dany Ledoux, Monsieur Jean-Claude Braud procuration à Madame Nicole Godard, Monsieur Hervé Desserouer procuration à Madame Lydie Brionne, Monsieur Hervé Marie procuration à Madame Maryse Le Goff, Madame Jessie Orvain procuration à Monsieur Franck Esnouf, Monsieur Damien Pillon procuration à Madame Isabelle Bouyer Maupas.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre-François Lejeune

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 8 octobre 2021

| | |
|----------------------------|--|
| Service Instructeur | : Direction générale adjointe Nature et infrastructures Direction de la mer, des ports et des aéroports |
| Rapporteur | : Monsieur Axel Fortin Larivière |
| Titre du rapport | : Bilan d'activité 2020 des délégations de service public de la société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche |
| Commission | : Nature et infrastructures |

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération CG.2013-12-12.3-10 du 12 décembre 2013 approuvant le principe de déléguer, pour 30 ans, l'exploitation des ports de Saint-Vaast-la-Hougue et Port-Bail à la société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche ;

Vu la délibération CD.2017-12-8.4-1 approuvant la convention de délégation de service public confiant l'exploitation du port de Barfleur à la société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche ;

Vu la délibération CD.2019-01-18.3-5 du 18 janvier 2019 approuvant la convention de délégation de service public confiant l'exploitation des ports patrimoniaux de la Hague à la société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche ;

Vu la délibération CD.2020-01-17.3-5 du 17 janvier 2020 approuvant l'attribution à la SPL des ports de la Manche de la délégation de service public du port de Barneville-Carteret,

Mes chers collègues,

Le présent rapport a pour objet de vous présenter les bilans d'activité 2020 des délégations de service public (DSP) concernant la gestion des ports de Saint-Vaast-la-Hougue, Port-Bail, Barfleur, les ports de la Hague et Barneville-Carteret par la société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche.

Le Département de la Manche a créé, en 2012, la société publique locale (SPL) d'exploitation portuaire de la Manche pour exploiter et gérer l'entretien des ports départementaux de Saint-Vaast-la-Hougue et Port-Bail, en y associant les communes respectives. La SPL a ensuite repris la gestion et l'exploitation des ports de Barfleur en 2017, La Hague en 2019 et Barneville-Carteret en 2020.

La société publique locale est une société anonyme intervenant exclusivement sur le territoire de ses actionnaires et pour leur compte exclusif. Le capital est détenu à 100 % par les collectivités locales.

La SPL intervient pour la gestion et l'entretien :

- des différents ouvrages de protection et de l'écluse (Saint-Vaast-la-Hougue) ;
- des bassins de plaisance et d'échouage, des pontons, chaines amarrages, etc. ;
- des terre-pleins et des différents quais ;
- des ouvrages nécessaires au fonctionnement du port (signalisation, avitaillement en combustibles, bureaux du port, locaux sanitaires ...) ;
- des services aux usagers.

Les rapports annuels de délégation de service public (DSP) 2020 ont été remis par la SPL, titulaire des DSP, au Département, conformément aux dispositions de la convention, permettant d'identifier les comptes et de retracer la totalité des opérations et de les analyser.

La SPL d'exploitation portuaire de la Manche gère six équipements portuaires distincts et à ce titre, constitue un seul établissement juridique avec plusieurs établissements secondaires (4). Les documents comptables sont le résultat d'une comptabilité analytique par établissement secondaire, résultats reconstruits à partir des comptes validés par le commissaire aux comptes. Les comptes de la SPL d'exploitation portuaire de la Manche sont consolidés et une seule liasse fiscale est déposée au greffe du tribunal de commerce de Coutances.

I – PORT DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

Le port de plaisance de Saint-Vaast-la-Hougue dispose de 750 places dont 670 réservées aux autorisations d'occupations temporaires (AOT) annuelles et 80 pour les visiteurs de passage. Les quais du port (côté ville) peuvent accueillir une trentaine de bateaux de pêche professionnels.

A – Résultat financier

| | 2020 | 2019 | Variation |
|------------------------------|--------------|--------------|------------------|
| chiffre d'affaires locations | 851 | 914 | -6,9% |
| chiffre d'affaires carburant | 636 | 944 | -32,6% |
| autres produits | 113 | 572 | -80,2% |
| Sous total produits | 1 600 | 2 430 | -34,2% |
| achats consommés | 541 | 860 | -37,1% |
| charges exploitation | 299 | 797 | -62,5% |
| impôts et taxes | 101 | 82 | 23,2% |
| charges de personnel | 227 | 233 | -2,6% |
| dotations amort / provisions | 337 | 236 | 42,8% |
| redevance DSP | 32 | 35 | -8,6% |
| autres charges | 43 | 98 | -56,1% |
| Sous total charges | 1 580 | 2 341 | -32,5% |
| résultat en k€ | 20 | 89 | -77,5% |

En cette année 2020 marquée par l'épidémie de Covid-19 et les confinements, le sous-total des produits a nettement baissé (- 34,2 %). Cette baisse s'explique d'une part par la reprise de provision qui avait été faite en 2019 pour les travaux de dragage. D'autre part, le chiffre d'affaires pour le carburant a également fortement chuté (- 32,6 %). Cette forte baisse est liée au prix du carburant qui a été très bas en 2020. En terme de volume, la diminution est moins nette (- 12 %). Pour finir, le chiffre d'affaires des locations a également baissé (- 6,9 %) en raison de la chute du passage liée à une saison plus courte et quasiment sans plaisanciers britanniques. Concernant les charges, elles ont diminué dans les mêmes proportions (- 32,5 %). Les principales baisses sont dues à une année avec peu de travaux et au prix d'achat moins élevé du carburant comme explicité plus haut. Le résultat reste

néanmoins positif de 20 k€ contre 89 k€ en 2019.

B – Travaux réalisés sur le port

- l'année 2020 marque la fin des travaux de dragage réalisés dans le port de Saint-Vaast-la-Hougue depuis 2018. La remise en état des parcelles agricoles a été effectuée en juillet 2020 ;

- le personnel du port a profité du second confinement pour réaménager l'espace d'accueil. Le nouveau bureau du maître de port a été réalisé ainsi qu'un étage qui sera aménagé en salle de réunion en 2021. En termes de matériel, cet aménagement a coûté 6 500 € HT ;

- en coordination avec la commune de Saint-Vaast-la-Hougue, les espaces verts du port ont commencé à être réaménagé, principalement l'arrivée de nouvelles plantations ainsi que le paillage des massifs ;

- étude du réaménagement de la zone technique : dans le cadre du projet de création d'un comptoir culturel et touristique par le Département de la Manche, la SPL des ports de la Manche a conduit une étude en vue du réaménagement de la zone technique, fortement impactée par l'emplacement de ce bâtiment. Le permis de construire de ce bâtiment n'ayant pas été accordé par la commune, le projet de réaménagement de la zone technique ne sera mis en œuvre que très partiellement (extension de la capacité pour deux navires par le déplacement de la grille extérieure, reprise des bandes de roulement de l'élévateur).

C – Fréquentation du port

Plaisance : en 2020, le nombre « d'équivalents contrats pleins » est de 666 (hors bateaux de pêche à quai) soit trois de plus qu'en 2019. Le chiffre reste stable voire même en légère augmentation malgré la crise sanitaire.

En 2020, il y a eu 3 818 nuitées mensuelles pour 37 bateaux (contre 6 956 nuitées pour 51 bateaux en 2019) soit en moyenne 103 nuitées par bateau. La baisse est essentiellement due à l'interdiction de naviguer pendant les confinements.

Flotte de pêche : au 31 décembre 2020, 37 bateaux de pêche professionnelle bénéficient d'un contrat annuel dans le port de Saint-Vaast-la-Hougue : 34 bateaux sont sur le quai pêche et les trois autres sont sur le ponton L.

D – Pavillon Bleu :

Le port de Saint-Vaast-la-Hougue a obtenu en 2020 le Pavillon Bleu pour la 25^e fois consécutive. Ce label récompense les efforts faits par le port en termes d'accueil et d'environnement depuis toutes ces années.

II - PORT DE PORT-BAIL

Le port de plaisance de Port-Bail dispose de 310 places dont 280 réservées aux AOT annuelles et 30 pour les visiteurs de passage.

A - Résultat financier

| PORT-BAIL Montants en k€ | 2020 | 2019 | Variation n / n-1 |
|------------------------------|------------|------------|-------------------|
| chiffre d'affaires locations | 287 | 281 | 2,1% |
| Subvention d'exploitation | 0 | 0 | - |
| autres produits | 60 | 81 | -25,9% |
| Sous total produits | 347 | 362 | -4,1% |
| achats consommés | 116 | 141 | -17,7% |
| impôts et taxes | 33 | 27 | 22,2% |
| charges de personnel | 58 | 46 | 26,1% |
| dotations amort / provisions | 304 | 201 | 51,2% |
| redevance DSP | 8 | 8 | 0,0% |
| autres charges | 1 | 16 | -93,8% |
| Crédit d'impôt | 0 | -33 | -100,0% |
| Sous total charges | 520 | 406 | 28,1% |
| Produits exceptionnels | 208 | 0 | - |
| résultat en k€ | 17 | -44 | + 138,6% |

Le port de Port-Bail affiche une progression de son chiffre d'affaires de 2 % en 2020 (+5 700 €), répartie pour moitié par l'augmentation du nombre de bateaux à l'année et la location des vélos. Le chiffre d'affaire des locations de courte durée est en chute de 46 % par rapport à 2019, les visiteurs ayant été moins nombreux au port (- 45 %). Pour autant l'impact financier reste limité du fait que les locations longues durées représentent 97 % de l'activité du port, contre 1 % pour les locations visiteurs.

Les charges sont en forte augmentation (+ 42 %) essentiellement liées aux importantes dotations pour provisions (+ 100 000 €, + 65 %). Les charges d'entretien courant sont en revanche en baisse (- 17 %) malgré la campagne de dragage réalisée dans le port. En contrepartie, le port enregistre un résultat exceptionnel (reprise de provision de 207 k€). De ce fait, le résultat 2020 sort en positif (+ 16,78 k€ contre - 43,72 k€ en 2019).

B - Travaux réalisés sur le port

- maintien des profondeurs du bassin : plusieurs opérations ont été réalisées en 2020 en ce qui concerne le maintien des profondeurs dans le port de Port-Bail ;

- dossiers réglementaires pour le maintien des profondeurs du chenal d'accès et du port d'échouage réalisés par la société IDRA pour un montant de 12 798 € TTC ;

- prélèvements et analyses des sédiments marins par le laboratoire LABEO pour un montant de 3 193 € TTC ;

- maintien des profondeurs du bassin d'échouage au niveau du ponton C : déplacement de sable par voie terrestre et gravillonnage du terre-plein Est réalisé par la société Eurovia pour un montant de 58 166 € TTC.

C - Fréquentation du port

En 2020, le nombre « d'équivalents contrats pleins » est de 292 soit quatre de plus qu'en 2019. Il semble que le port de Port-Bail soit arrivé à un seuil d'équilibre après les travaux de 2015. La quasi-totalité des emplacements est occupée à la date du 31 décembre 2020.

Par contre, la fréquentation a diminué de 45 % en termes de nuitées par rapport à l'année 2019. Les raisons principales sont la crise sanitaire et l'absence de la clientèle anglo-normande (- 83 %).

Flotte de pêche : au 31 décembre 2020, quatre bateaux de pêche professionnelle bénéficient d'un contrat annuel dans le port de Port-Bail-sur-Mer.

III - PORT DE BARFLEUR

Le port de plaisance de Barfleur dispose de 140 emplacements.

A - Résultat financier

| Barfleur en k€ | 2020 | 2019 | Variation |
|--|---------------|--------------|-----------|
| chiffre d'affaires locations plaisance | 39,74 | 41 | -3,1% |
| chiffre d'affaire location pêche | 11,62 | 6,16 | 88,6% |
| redevances occupation domaine | 32,1 | 23,61 | 36,0% |
| Transfert charges d'exploitation | 1,57 | 10 | -84,3% |
| Sous total produits | 85,03 | 80,77 | 5,3% |
| charges exploitation | 47,45 | 18,14 | 161,6% |
| impôts et taxes | 1,47 | 1,74 | -15,5% |
| charges de personnel | 31,73 | 12,9 | 146,0% |
| dotations amort/provisions | 26,36 | 43,61 | -39,6% |
| redevance DSP | 1,15 | 2,5 | -54,0% |
| autres charges | 0,45 | 0 | - |
| Impôts sur les bénéfices | -6,6 | 1,98 | - |
| Sous total charges | 102,01 | 80,87 | 26,1% |
| résultat en k€ | -16,98 | -0,47 | - |

Hors transfert de charges d'exploitation, le chiffre d'affaires pour le port de Barfleur a augmenté de 15,7 % par rapport à 2019, principalement dû à l'augmentation des redevances d'occupation du domaine (+ 36 %) en raison d'une nouvelle demande de terrasse en 2020. Concernant les charges, celles-ci ont augmenté (+ 26,1 %) en 2020 en raison du renouvellement des bornes électriques et d'eau du quai de pêche, des travaux de nivellement du fonds du port de pêche (+27 k€) et de l'impact du temps complet de l'agent portuaire jusqu'en juillet 2020. Finalement, le résultat 2020 est négatif pour un montant de 16 978 € en raison de la charge de travaux.

B - Travaux réalisés sur le port

- déplacement de sédiments dans le port : en raison de l'augmentation du niveau des sédiments le long du quai pêche de Barfleur, la SPL a missionné la société Eurovia pour les déplacer et les étaler dans la partie Est du port. Le montant des travaux s'est élevé à 6 208,95 € HT ;

- remplacement à neuf des coffrets électriques pêche : Pour des raisons de sécurité et de vétusté des anciennes installations, les coffrets électriques sur le quai pêche ont été remplacés durant l'année 2020. Cinq bornes à eau et électricité ont été installées par les services du port. Le montant des travaux s'élève à 20 500 € HT.

C - Fréquentation du port

Au 31 décembre 2020, les contrats au mouillage étaient répartis comme suit :

| Année | 2020 | 2019 |
|-------------------------------------|------|------|
| AOT annuelles au 31 décembre | 131 | 134 |
| dont mouillages sur la grille | 96 | 98 |
| mouillages à la Bretonne | 20 | 22 |
| mouillages au Cracko | 7 | 9 |
| mouillages professionnels | 8 | 5 |

Flotte de pêche : au 31 décembre 2020, il y a treize bateaux de pêche professionnelle à quai et huit au mouillage dans le port de Barfleur.

Le total des mouillages est de 131 bateaux.

IV - PORTS DE LA HAGUE

Le nombre de postes et places gérés par les Ports de La Hague est :

- pour le port d'Omonville la Rogue, 66 emplacements (dont sept pour les pêcheurs professionnels) ;
- pour le port de Racine, 25 emplacements ;
- pour le port de Goury, 40 emplacements (dont quatre pour les pêcheurs professionnels).

Soit un total d'emplacement de 131 emplacements pour les ports patrimoniaux de la Hague.

A - Résultat financier

| LA HAGUE Montants en k€ | 2019 | 2020 | Variation n / n-1 |
|------------------------------|-------------|-------------|-------------------|
| chiffre d'affaires LD | 18 | 23 | 27,8% |
| Subvention d'exploitation | 16 | 16 | 0,0% |
| Sous total produits | 34 | 39 | 14,7% |
| charges d'exploitation | 24,3 | 12,5 | -48,6% |
| charges de personnel | 0 | 1,4 | - |
| impôts et taxes | 0,5 | 0,4 | -20,0% |
| dotations amort / provisions | 21,3 | 23 | 8,0% |
| Impôts sur les bénéfices | -3,5 | 0,3 | 108,57% |
| autres charges | 0,5 | 0,5 | 0,0% |
| Sous total charges | 43,1 | 38,2 | -11,4% |
| résultat en k€ | -9,1 | 0,8 | 108,79% |

B - Travaux réalisés sur les ports

Le montant des travaux d'entretien par la SPL des ports de la Manche, des mouillages pour les Ports de la Hague s'est élevé en 2020 à 2 400 € TTC.

C - Fréquentation des ports

Au 31 décembre 2020, les contrats au mouillage en plaisance étaient répartis ainsi :

| AOT annuelles au 31 décembre | 2020 |
|-------------------------------------|-------------|
| Port d'Omonville-La-Rogue | 59 |
| Port de Goury | 34 |
| Port Racine | 24 |
| TOTAL | 117 |

Au terme de cette seconde année, les Ports de La Hague restent complets. Les places vacantes aux 31 décembre 2020 étaient en cours de réattribution.

Au 31 décembre 2020, il y a cinq bateaux de pêche professionnelle au port d'Omonville la Rogue et deux au port de Goury.

V - PORTS DE BARNEVILLE-CARTERET

Le Département a confié la gestion du port de Barneville-Carteret à la SPL à compter du 1^{er} janvier 2020. Il s'agit donc d'un premier bilan d'exploitation qui ne pourra être comparé aux exercices précédents.

A - Résultat financier

| Barneville-Carteret (montants en k€) | 2020 |
|---|-------------|
| chiffre d'affaires locations | 598 |
| autres produits | 58 |
| Sous total produits | 656 |
| achats consommés et charges | 301 |
| impôts et taxes | 39 |
| charges de personnel | 188 |
| dotations amort / provisions | 126 |
| redevance DSP | 10 |
| autres charges | 1 |
| Sous total charges | 665 |
| Résultats en k€ | -8.8 |

Il s'agit de la première année d'exploitation du port de Barneville-Carteret par la SPL des ports de la Manche, ce qui ne permet donc pas la comparaison avec l'année précédente (gestion communale), qui plus est dans un contexte de travaux d'extension du port. Quoiqu'il en soit, les produits sont en légère augmentation par rapport à l'année précédente (+ 4 k€) du fait de l'augmentation du nombre de places dans le bassin à flot (en phase provisoire) malgré une fréquentation estivale en baisse en raison des mesures sanitaires et de la fermeture des liaisons maritimes avec les îles anglo-normandes. Le poste de charge est en augmentation (+ 47 k€) du fait des travaux de désensablement du banc de sable devant l'entrée du port (la SPL a fait évacuer l'intégralité de la butte de sable formant le banc devant le chenal). Par ailleurs, la SPL a provisionné une somme de 100 k€ sur l'année 2020 en vue de la campagne de dragage qui sera programmée dès l'obtention de l'autorisation préfectorale de dragage (ce qui n'était pas le cas les années précédentes sous gestion communale). Compte tenu de ces éléments, le résultat de la première année apparaît déficitaire de 8 809 € (mais intégrant une provision pour travaux de 100 k€).

B - Travaux réalisés sur le port

Le Département de la Manche a confié à la SPL des ports de la Manche la réalisation des travaux d'extension du port qui ont débuté en septembre 2019 par :

- une mise en eau d'une partie du chenal, en aménageant un seuil submersible avec une porte abattante similaire à l'ouvrage existant, dans la partie médiane du chenal, et en effaçant le seuil existant. Le bassin permanent ainsi créé s'étend sur une surface de treize hectares contre 4,7 précédemment ;

- un reprofilage et dragage du chenal mis en eau et de la zone d'échouage, avec une extraction d'environ 75 000 m³ de sédiments et un reprofilage du talus de la capitainerie, soit une extraction de 4 000 m³ de tout-venant ;

- un aménagement de pontons, pour la plaisance, grande plaisance et pêche, avec mise en œuvre de pieux de guidage fichés dans le substrat schisteux (installation de chantier en décembre 2020).

A la fin des travaux (juin 2021), la capacité totale d'accueil du port de plaisance atteint environ 700 places. D'un point de vue financier, le montant des travaux réalisés en 2020 s'est élevé à 3 421 713,52 € TTC décomposés ainsi :

- maintien des profondeurs du chenal par la société Eurovia pour un montant de 197 473,71 € TTC ;

- entretien de la jetée, réfection de la maçonnerie par la société Faucillion & cie pour un montant de 33 455,76 € TTC ;

- aménagement du port : terrassement du chenal et de la zone d'échouage par la société Guintoli pour un montant de 972 415,45 € TTC ;

- création d'un seuil de retenue des eaux par la société Marc SA pour un montant de 1 453 569,60 € TTC ;

- réseaux d'alimentation des pontons en eau et en électricité par la société AR Marina pour un montant de 714 879 € TTC ;

- Maîtrise d'œuvre pour le futur bâtiment de bureau du port par le groupement Royer/CPS pour un montant de 49 920 € TTC.

L'ensemble de ces travaux a fait l'objet d'une subvention de 20 % versée par le Département à la SPL.

C - Fréquentation du port

Pour cette première année d'exploitation du port de Barneville-Carteret par la SPL, les chiffres de fréquentation ne pourront pas servir de base pour les années à venir. En effet, en raison de la crise sanitaire et de la future extension du port inaugurée en juillet 2021, les statistiques sont biaisées et il y aura peu d'intérêt à les comparer aux années futures.

Pour mémoire, pour la dernière année avant l'agrandissement du port, il y avait 337 bateaux dans le bassin à flot (contre 311 les années précédentes), 50 bateaux en contrat « échouage » (durant les travaux de creusement de l'ancien bassin d'échouage, les navires ont été accueillis dans le bassin à flot) et 26 dans le port à sec.

Commerce/ Pêche :

- liaisons maritimes avec les Iles anglo-normandes : compte tenu des restrictions sanitaires d'accès aux Iles anglo-normandes, la compagnie maritime Manche Iles Express n'a pas assuré de rotations commerciales au port de Barneville-Carteret en 2020 ;

- fret : le port de Barneville-Carteret a enregistré la débarque de 109 tonnes de produits de la mer provenant des Iles anglo-normandes.

Enfin, au 31 décembre 2020, seize bateaux de pêche professionnelle sont recensés à l'année au port de Barneville-Carteret.

D - Pavillon Bleu 2020

Le port de Barneville-Carteret a obtenu en 2020 le Pavillon Bleu pour la 10^e fois consécutive. Ce label récompense les efforts faits par le port en termes d'accueil et d'environnement depuis toutes ces années.

Ce rapport sera présenté pour avis à la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) le 30 septembre 2021.

Au regard de ces éléments, je vous invite à délibérer et à prendre acte de la présentation des rapports annuels 2020 de la société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche pour les ports de :

- Saint-Vaast-la-Hougue ;
- Port-Bail ;
- Barfleur ;
- Les ports de la Hague ;
- Barneville-Carteret.

DÉLIBÉRATION CD.2021-10-08.3-3

Bilan d'activité 2020 des délégations de service public de la société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche

Rapporteur : Monsieur Axel Fortin Larivière

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux,

Compte tenu des éléments d'information fournis et de l'avis de ses commissions,

Le conseil départemental prend acte de la présentation des rapports annuels 2020 de la société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche pour les ports de :

- Saint-Vaast-la-Hougue ;
- Port-Bail ;
- Barfleur ;
- Les ports de la Hague ;
- Barneville-Carteret.

Adopté à l'unanimité

Vote(s) pour : 53

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

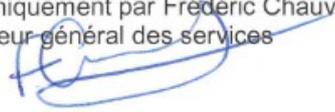
Ne prend pas part au vote : 1

Monsieur Damien Pillon

Délibéré à Saint-Lô, le 8 octobre 2021

Pour le président du conseil départemental,
Jean Morin

Signé électroniquement par Frédéric Chauvel,
directeur général des services



Le président du conseil départemental certifie que la présente décision est exécutoire en application de l'article L. 3131-1 du Code général des collectivités territoriales.

ID télétransmission : 050-225005024-20211008-Imc1973383-DE-1-1

Date envoi préfecture : 13/10/2021

Date AR préfecture : 13/10/2021

Date de publication : 14/10/2021